

La question de l'Alabama.

Cette question, dont un traité faisait espérer la solution pacifique et prochaine, est en ce moment le sujet de correspondances entre les gouvernements de l'Angleterre et des États Unis.

Nos voisins, habitués à ne suivre les traités que dans les cas où ils leur font la part du lion, ont amené, par leur conduite, de graves complications: la guerre en serait le résultat que nous n'aurions pas le droit d'en être trop surpris.

Par le traité de Washington, il a été décrété que la fameuse question de l'Alabama serait décidée par un tribunal siégeant à Genève. Cette disposition du traité a été condamnée par plusieurs journaux américains, et par un certain nombre de leurs hommes d'État; entr'autres par Sumner et Butler. Ceux-ci ont soutenu que le traité ne permettait point aux américains de réclamer du gouvernement anglais, des dommages indirects; c'était un fait admis de tout le public américain qu'en effet, le traité de Washington ne permettait point à nos voisins de faire de semblables réclamations.

Néanmoins, Grant et ses conseillers ont jugé à propos de produire devant le tribunal de Genève, cette liste de réclamations, que nous avons publiée dans notre dernier numéro, et qui est un chef d'œuvre d'arrogance.

Tout le monde comprend la tactique de M. Grant.

Les élections présidentielles arrivent, et il doit flatter le pédantisme de la population dont il est le chef. Voilà pourquoi il a grossi la note, et fait un compte d'apothicaire, espérant ainsi s'attacher la masse des voteurs.

Mais si l'on en juge par le ton d'une partie de la presse américaine, le tour ne réussirait pas aussi bien qu'on s'y attendait. En effet, grand nombre de journaux américains se prononcent contre leurs hommes d'État.

Parmi ces journaux, on remarque la *Tribune* de Chicago, qui se prononce énergiquement contre l'attitude prise par le gouvernement de Washington. Cette feuille qualifie les réclamations américaines de folles et de puérides. "Aucune nation sur la terre ne peut consentir à rayer de tels dommages; et, nous même, peuple américain, nous refuserions de les solder, si nous nous trouvions dans la même position, et qu'on s'avisât de nous les demander."

Ces paroles sont un écho de celles de M. Gladstone :

"Ces exigences sont d'une telle nature a-t-il dit, qu'aucun peuple, fut-il réduit à la plus grande détresse; fût-il à la merci d'un vainqueur, ne pourrait s'y soumettre.

Une opinion encore plus remarquable, est celle d'une revue légale, jouissant chez nos voisins d'une haute réputation: *l'American law Review*.

Ce recueil traitant ce sujet dit :

Sans doute, la nation américaine a subi des pertes par la présence de ces croiseurs ennemis, qui gênaient notre marine marchande; mais, s'il fallait faire de ces pertes nationales, le sujet d'une réclamation pécuniaire, nous serions très embarrassés de savoir comment faire accorder nos prétentions avec certaines règles, très familières à nos cours de justice, concernant les dommages prochains et les dommages éloignés.

La décadence de notre commerce, l'élévation du taux des assurances, etc, etc., doivent entrer en ligne de compte quand il s'agit d'établir nos pertes; mais rien de tout cela ne peut constituer l'élément d'une réclamation pécuniaire.

L'Evening Post, de New York trouve que la partie des réclamations américaines que l'Angleterre, ne veut pas soumettre au tribunal de Genève, est rédigée d'une manière outrageante pour le Royaume Uni.

Un correspondant du *Boston Advertiser* dit :

Ces dommages sont si éloignés, qu'aucun juge ne peut en écouler la réclamation.

Le *Boston Advertiser* dit lui même que s'il y avait eu erreur dans la présentation de leurs réclamations, il n'y aurait pas impossibilité à modifier leur demande; et l'honneur du gouvernement américain ne perdrait rien à agir ainsi.

L'Economist des États Unis, avoue que les américains n'ont aucun droit de réclamer des dommages indirects. Les lois internationales s'accordent là dessus avec les lois civiles, pour refuser d'accorder de tels dommages.

Ce journal voulant comparer la cause des États Unis, dit qu'elle ressemble à celle d'un marchand, qui, plaidant pour recouvrer la valeur d'une certaine quantité d'œufs qu'un employé aurait cassés, prétendrait aussi être payé des poulets que ces œufs étaient censés contenir en germe.

L'Economist ne va cependant pas jusqu'à dire que le gouvernement de Washington n'avait pas le droit d'exposer ainsi sa cause; suivant lui, ceux qui ont préparé la liste des réclamations se sont conduits comme le font les avocats: ils demandent tout ce qu'ils peuvent, sauf à subir la décision du tribunal. Il constate aussi que la presse américaine en général ne donne pas gain de cause au gouvernement de Washington. L'opinion courante est que les États Unis n'ont pas agi sagement.

Nous terminons cette revue citant l'opinion du *New York World*, un des principaux journaux des États Unis.

Cette feuille dit que le tribunal de Genève doit d'abord examiner si le gouvernement anglais est responsable des déprédations exercées par certains navires. Puis, si le tribunal décide dans l'affirmative, il devra épuiser la liste des navires qui ont ainsi couru sus aux vaisseaux du Nord: et là, elle peut terminer ses travaux.

C'est assez dire que les États Unis n'ont pas eu raison d'amener cette question des dommages indirects.

Cette manière d'envisager la cause s'accorde avec celle de Sir Stafford Northcote, et de tous les commissaires anglais.

A une attaque de Sir Roundell Palmer, Sir Stafford Northcote répondait, à la fin de la dernière session du Parlement anglais, que les commissaires Britanniques, au lieu de laisser la porte ouverte à toutes les réclamations, avaient au contraire retréci le cercle où devait s'agiter la question, en attribuant de juridiction au tribunal de Genève que sur les actes de certains vaisseaux.

Voici, pour compléter, quelques opinions qui peuvent avoir leur intérêt.

1o. Un correspondant de la *Tribune* de New York écrit: Je vous ai déjà dit que les États Unis ne s'étaient jamais attendus à ce que l'Angleterre reconnût les dommages indirects. Plusieurs membres de l'administration le reconnaissent avec franchise, et beaucoup d'amis du général Grant sont maintenant convaincus que nous avons commis une grave erreur, en exposant de pareils prétentions.

Un sénateur, jouissant de l'intimité du Président disait: Je pense que nous n'aurions pas dû demander plus que ce que nous pouvions raisonnablement espérer d'avoir; et que nous aurions